

**Délibération du Conseil Municipal
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le ving-et-un du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de RENNES-LES-BAINS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 11 h, sous la Présidence de Monsieur AUTHIER André, Maire.

Etaients présents : Mmes MM. AUTHIER André, BLANC Alain, MAZET Jean-Jacques, KLEWETA Cindy, MOLLAR Patrick, BUSCAIL Olivier, ANGLADE Pascal représentant la majorité des élus.

Absents excusés : ANGLADE Lissette, COUDIE Robert, GIRARD Mathieu

Date de la convocation : 14 décembre 2022

Secrétaire de séance : M. KLEWETA Cindy

CAPTAGE DE LA FERRIERE – Enquête publique préalable : participation financière

Mr le Maire expose à l'Assemblée la délibération du Conseil Municipal de BUGARACH en date du 26.01.2022 concernant l'enquête publique préalable à la régularisation du captage de la Ferrière, alimentant en eau potable les communes de BUGARACH et de RENNES-LES-BAINS, en concertation avec la Communauté de Communes du Limouxin.

Il rappelle la réunion avec Mr le Maire de BUGARACH au cours de laquelle ont été présentés le déroulement de l'enquête publique, le coût des travaux estimé à 23 000 € TTC, ainsi que les frais de procédure. Une prise en charge des frais liés à cette opération est sollicitée auprès de la commune de Rennes-les-Bains, au prorata des consommations d'eau, soit un estimatif de 55 600 m³ pour Rennes-les-Bains et 6 000 m³ pour Bugarach.

Mr le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI son Président,

VU la délibération de la Commune de Bugarach en date du 26.01.2022,

APRES étude des documents présentés, notamment la note méthodologique et le détail estimatif relatifs à la procédure d'autorisation et du captage de la Ferrière élaboré par la Sarl COHERENCE et signé le 22.04.2022,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Rennes-les-Bains que la procédure de protection du captage soit menée à terme,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le lancement de l'enquête publique,

DECIDE de prendre en charge une partie de frais liés à ce programme au prorata du volume de consommation estimé pour Rennes-les-Bains à 55 600 m³,

DIT que le crédit sera ouvert sur le Budget Eau Assainissement 2023. **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
André AUTHIER



Le Secrétaire de séance
Cindy KLEWETA

Rendu exécutoire par publication du 21.12.2022
Et visa de la S/Préfecture de Limoux

SOUS-PREFECTURE DE LIMOUX
Date de réception de l'AR: 21/12/2022
011-211103106-20221221-DE_071_2022-DE